|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C22/85-F** |
| **25 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDU  DE LA  PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Lundi 21 mars 2022, de 15 h 00 à 18 h 00 | |
| **Président**: M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union, avril 2018 – février 2022 | [C22/35](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0035/en) |
| 2 | Projet de Plan opérationnel de l'Union pour 2023 | [C22/28](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0028/en) |
| 3 | Rapport sur le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-21) | [C22/5](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0005/en) |
| 4 | Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD) | [C22/17](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0017/en), [C22/78](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0078/en) |
| 5 | Rapport sur le Colloque mondial sur la normalisation (GSS-20) et sur l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT‑20) | [C22/24](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0024/en) |
| 6 | Déclarations des Ministres et des Conseillers | – |

# 1 Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union, avril 2018 – février 2022 (Document C22/35)

1.1 Le Vice-Secrétaire général présente le [Document C22/35](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0035/en), qui décrit les progrès accomplis en vue de la réalisation des buts et des cibles stratégiques de l'UIT ainsi que des objectifs propres aux Secteurs et intersectoriels entre avril 2018 et février 2022. Le document constituera la base du rapport du Conseil à la PP-22 sur la mise en œuvre du Plan stratégique. La présentation est axée sur les résultats et se fonde sur des données probantes, et des résultats analytiques mettent en évidence l'ensemble des progrès accomplis concernant la réalisation des cibles du Programme Connect 2030 et les indicateurs fondamentaux de performance approuvés par les membres dans les plans opérationnels des trois Secteurs et du Secrétariat général. Le rapport est complété par un outil en ligne de présentation de contenus interactifs, diversifiés et lisibles sur dispositif mobile, qui présente les points saillants des travaux de l'UIT pendant la période considérée, disponible à l'adresse <https://www.itu.int/highlights-report-activities>.

1.2 Les Conseillers félicitent le Secrétariat général pour son rapport complet et instructif. Un Conseiller souligne plusieurs points particulièrement positifs, à savoir que les travaux sont axés sur la durabilité, que l'Union s'efforce de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et que le nombre de membres de l'Union a augmenté. Il propose d'intégrer une courte vidéo décrivant les activités de mise en œuvre de ces quatre dernières années dans l'outil en ligne, ce qui serait un moyen utile pour les décideurs de se familiariser avec les travaux de l'Union. Une autre Conseillère se félicite des programmes réalisés dans son pays avec le soutien de l'UIT et exprime l'espoir que ces efforts se poursuivront et que les pays en développement, en particulier, en tireront parti. Plusieurs Conseillers soulignent qu'il importe de collaborer pour garantir l'application efficace du Plan stratégique de l'Union et de tirer les enseignements des difficultés passées.

1.3 Un Conseiller estime que le rapport devrait rendre compte davantage de la façon dont les différentes composantes du cadre de résultats de l'UIT, notamment le cadre de responsabilité, les travaux de la Directrice du BDT sur les contrôles internes et l'exécution du Plan stratégique pour les ressources humaines, contribuent à l'exécution du Plan stratégique dans son ensemble. Un autre Conseiller demande comment les problèmes découlant des contraintes budgétaires et du déficit de 31 millions de CHF pourraient être mis en évidence de façon que des mesures correctives, ou à tout le moins préventives, puissent être prises.

1.4 Le Président du GTC-SMSI/ODD rappelle qu'à la suite de débats approfondis au sein de ce groupe, il a été convenu d'éviter d'utiliser l'expression spécifique "société numérique" dans le Plan stratégique et suggère de continuer d'utiliser l'expression "société de l'information jusqu'à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies prenne une décision sur ce terme".

1.5 Le Vice-Secrétaire général, prenant note avec gratitude des suggestions formulées, indique que des améliorations supplémentaires seront apportées au rapport, sous la supervision du Président et conformément à la pratique établie, afin d'inclure les résultats de l'AMNT-20 et de la CMDT et de rendre compte des délibérations du Conseil.

1.6 Cela étant entendu, le Document C22/35 est **approuvé**.

# 2 Projet de Plan opérationnel de l'Union pour 2023 (Document C22/28)

2.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) présente le Document [C22/28](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0028/en), qui contient le projet de Plan opérationnel de l'Union pour 2023 et, dans son Annexe A, un projet de Résolution sur l'approbation de ce Plan. Le plan de synthèse est fondé sur la structure du Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023, qui a été adopté par la PP‑18. Une fois les nouveaux plans stratégique et financier adoptés par la PP-22, un plan opérationnel quadriennal glissant complet pour 2024-2027 sera élaboré.

2.2 Un Conseiller s'enquiert des mesures d'atténuation dans chaque domaine du Plan pour faire face aux risques. Un autre Conseiller suggère d'incorporer dans le document des renseignements sur les évolutions prospectives et les résultats attendus. Un troisième Conseiller estime que les indicateurs du Plan pourraient être plus objectifs et plus ciblés et devraient respecter les critères "SMART". En outre, il serait utile de faire figurer des renseignements sur les résultats antérieurs dans le plan, afin de pouvoir effectuer des comparaisons. D'autres Conseillers demandent des éclaircissements concernant la souplesse à accorder au Secrétaire général et aux Directeurs des Bureaux en application du point 2 du *décide* du projet de Résolution.

2.3 Le Chef du Département FRMD indique que le Secrétariat tient à jour un registre des risques et s'efforcera d'atténuer les risques éventuels avant le début de la mise en œuvre. Concernant les évolutions prospectives et les résultats attendus, un complément d'information sera donné dans le plan quadriennal pour 2024-2027, qui sera soumis en temps utile. On n'a pas inclus de données comparatives sur les résultats antérieurs dans le document dans la mesure où la session du Conseil a lieu très peu de temps après la fin de la dernière période considérée en date, mais ces éléments y figureront à l'avenir. La souplesse mentionnée au point 2 du *décide* du projet de Résolution est conforme à la pratique établie de l'Union et permet au Secrétaire général et aux Directeurs des Bureaux de faire face aux dépenses imprévues, et parfois impératives, qui surviennent entre les Conférences de plénipotentiaires. Cette pratique repose sur le Règlement financier, la Constitution, la Convention et les Décisions du Conseil relatives à l'approbation du budget.

2.4 Le Conseil **approuve** le projet de Plan opérationnel de l'Union pour 2023 et **adopte** la Résolution figurant dans le Document C22/28.

# 3 Rapport sur le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-21) (Document C22/5)

3.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document [C22/5](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0005/en), qui récapitule le processus préparatoire, le déroulement et les résultats du sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-21), organisé selon des modalités virtuelles du 16 au 18 décembre 2021, à l'issue d'un processus préparatoire de deux ans supervisé par un Groupe d'experts informel (GEI-FMPT-21) présidé par M. Fabio Bigi. Le FMPT-21 a adopté cinq avis non contraignants, que le Secrétariat général s'efforcera de diffuser plus largement, y compris lors du Forum du SMSI à venir, et qui éclaireront les travaux de l'Union. Certains avis se sont déjà révélés utiles pour parvenir à un consensus sur le texte des Résolutions à l'AMNT-20.

3.2 Mme Ama Pomaa Boateng (Vice-Ministre des communications et de la numérisation du Ghana), prononçant une déclaration au nom de Mme Ursula Owusu-Ekuful (Ministre des communications et de la numérisation du Ghana), qui a présidé le FMPT-21, dit que les résultats du Forum seront utiles à la tâche immense consistant à aligner les TIC sur les priorités mondiales en matière de développement durable. Ces résultats ont déjà alimenté les travaux de l'AMNT-20; on doit s'employer maintenant à faire en sorte que les résultats du forum soient pris en compte par la CMDT et la PP et que ses recommandations soient appliquées.

3.3 Le Président du GEI-FMPT-21, remerciant toutes les personnes qui ont contribué à la réussite du FMPT-21 et à son processus préparatoire, souscrit à l'avis qu'il est nécessaire de transmettre les résultats du Forum, en particulier les cinq avis adoptés, à la CMDT et à la PP-22.

3.4 Des Conseillers saluent la réussite du FMPT-21, obtenue en dépit des difficultés liées à la pandémie de COVID-19, et accueillent avec satisfaction les avis adoptés, en remerciant les Présidents du FMPT-21 et du GEI-FMPT-21, ainsi que tous les autres participants. Ils invitent l'UIT à diffuser les résultats du Forum auprès des décideurs et des autres acteurs intéressés et à poursuivre le processus du FMPT, eu égard en particulier à sa contribution potentielle à la croissance économique et au développement durables et à la réalisation des ODD. Un Conseiller souligne en particulier l'intérêt de l'avis 5 relatif à l'utilisation des télécommunications/TIC dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la préparation aux pandémies et épidémies futures et des interventions face à ces situations, sachant que le FMPT-21 a dû finalement avoir lieu en ligne; et l'importance de l'avis 4, relatif aux technologies et aux services nouveaux et émergents pour favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement durable. Un autre Conseiller, soulignant l'importance des technologies émergentes pour tous les États Membres, en particulier les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, fait valoir que l'avis 3, relatif à la maîtrise des outils numériques et à l'acquisition de compétences numériques pour un accès inclusif, est particulièrement prioritaire, et sollicite l'appui des États Membres afin que cet objectif soit atteint.

3.5 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C22/5 et convient de transmettre le rapport reprenant les résultats du FMPT-21 à la CMDT et à la Conférence de plénipotentiaires pour examen, le cas échéant.

# 4 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (Documents C22/17 et C22/78)

4.1 Le représentant du Secrétaire général présente le Document [C22/17](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0017/en), qui contient un rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, dans lequel figurent des informations sur l'édition de 2022, ainsi qu'une proposition de thème pour l'édition de 2023 de la Journée mondiale.

4.2 La Conseillère de l'Inde présente le Document [C22/78](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0078/en), qui propose de retenir le thème suivant pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2023: "Donner des moyens d'action aux pays les moins avancés grâce aux technologies de l'information et de la communication". Plusieurs Conseillers appuient la proposition.

4.3 Deux Conseillers suggèrent que le thème proposé par l'Inde fasse aussi expressément mention des pays en développement, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays en transition. Un autre Conseiller met en garde contre le risque de confusion entre les expressions "pays en développement" et "pays les moins avancés", ces derniers ayant été définis clairement comme un groupe distinct et spécifique. La Conseillère de l'Inde confirme que la proposition vise à sensibiliser spécifiquement aux besoins des pays les moins avancés. Le secrétariat fait observer que les intitulés des thèmes de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information doivent être concis.

4.4 Le Conseil **prend note** de la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022, sur le thème "Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé", et **approuve** le choix du thème "Donner des moyens d'action aux pays les moins avancés grâce aux technologies de l'information et de la communication" pour l'édition de 2023 de la Journée mondiale.

# 5 Rapport sur le Colloque mondial sur la normalisation (GSS-20) et sur l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT‑20) (Document C22/24)

5.1 Le Directeur du TSB présente le Document [C22/24](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0024/en), qui contient un rapport relatif au GSS-20 et à l'AMNT-20, les deux manifestations ayant eu lieu en 2022 selon des modalités en partie présentielles pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il note que le rapport sera modifié pour faire état de l'approbation, par l'AMNT-20, du texte d'un projet de nouvelle résolution sur le rôle des TIC dans l'atténuation des effets des pandémies mondiales dans son rapport final, et pour inviter la Conférence de plénipotentiaires à examiner le texte et à prendre les mesures nécessaires à ce sujet.

5.2 Le Conseiller de la Fédération de Russie, notant que le rapport figurant dans le Document C22/24 omet de faire mention du traitement discriminatoire à l'égard des candidats russes et de la RCC dans l'accès aux postes de direction lors de l'AMNT et dans le cadre de groupes de l'UIT-T au motif de leur nationalité, prononce la déclaration suivante: <https://www.itu.int/en/council/2022/Documents/speeches/Statement-Russian-Federation-on-document-C22-24-en.docx>.

5.3 Un autre Conseiller estime que le rapport rend compte avec exactitude des événements de l'AMNT-20, y compris le processus de désignation, qui s'est tenu d'une manière concertée, pleinement responsable et transparente.

5.4 Un Conseiller souligne que les incidences financières des résolutions de l'AMNT-20 sont venues s'ajouter au déficit important qui préexistait dans le budget du TSB. Un autre Conseiller propose de mettre en place des procédures à l'échelle de l'Union concernant les réunions en présentiel et à distance, et d'aborder au sein du Conseil la question importante de la mobilisation et de la participation du secteur privé dans tous les domaines de compétence de l'Union, qui a été soulevée à l'occasion de l'AMNT. Un Conseiller fait observer que le rapport ne mentionne pas la proposition tendant à modifier les dates de la prochaine AMNT de façon à répartir les réunions sur neuf jours ouvrables, sans compter les week-ends. Un participant demande si le mémorandum d'accord signé entre l'Australie et l'UIT à l'occasion de la deuxième manifestation du Groupe d'experts sur la place des femmes dans le domaine de la normalisation (WISE) a des incidences sur le plan financier ou stratégique, auquel cas il devrait normalement en être fait état au Conseil. Des remerciements sont adressés au Secrétariat pour avoir continué de permettre la participation en ligne, tant au GSS-20 qu'à l'AMNT-20.

5.5 Le Conseil **prend note** du Document C22/24 et **décide** de transmettre celui-ci à la Commission permanente de l'administration et de la gestion pour examen de la section 2.2 relative aux incidences budgétaires.

# 6 Déclarations des Ministres et des Conseillers

6.1 Dans leurs déclarations, Mme Paula Ingabire (Ministre des TIC et de l'innovation, République du Rwanda), M. Salim M. Al-Ozainah (Président et Directeur général, Autorité de réglementation des technologies de la communication et de l'information, Koweït), M. Mohammed Altamaimi (Gouverneur, Commission des technologies de la communication et de l'information, Arabie saoudite), M. Umaru Garba Danbatta (Vice-Président exécutif/P.-D. G., Commission des communications, Nigéria), s'exprimant au nom du Ministre des communications et de l'économie numérique, et M. Zhicheng Yu (Directeur général adjoint, Département de la coopération internationale, Ministère de l'industrie et des technologies de l'information, Chine), renouvèlent leur engagement envers l'UIT et ses travaux, et annoncent que leurs pays respectifs présenteront leur candidature en vue de leur réélection au Conseil lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22).

6.2 M. Zhicheng Yu (Directeur général adjoint, Département de la coopération internationale, Ministère de l'industrie et des technologies de l'information, Chine) annonce également que son pays soumettra la candidature de M. Jianjun Cheng au poste de membre du Comité du Règlement des radiocommunications lors de la PP-22.

6.3 M. Mohammed Altamaimi (Gouverneur, Commission des technologies de la communication et de l'information, Arabie saoudite) annonce également que son pays présentera la candidature de M. Majed Alkahtani au poste de membre du Comité du Règlement des radiocommunications lors de la PP-22.

Le Secrétaire général: Le Président:

H. ZHAO S. BIN GHELAITA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_